[Texte]

computed? Or must this all be on a national basis, which would have the effect of freezing things as they are now?

Mr. Doucet: We are not arguing that regional differences should not be taken into account. We are arguing that they should be taken into account in the context of a national program and not a program which is specifically designed to serve that region. We would end up, I think, with a system of compartmentalization of our markets which would only, in the long run, serve to disserve not only food producers, retailers, consumers and processors, but also the economy as a whole. We think it is a very real issue that we design our stabilization programs so there is flexibility and so we do promote the markets where they are for consumption and growth as part and parcel of the producers' interests.

In our view, supply management above all has gone the other route of defining and dividing markets up and not allowing for that flexibility. This is why we support Bill C-25 so strongly.

The Chairman: Mr. Belsher.

Mr. Belsher: Coming back to the regional portion of our discussion, you do recognize that there are extra costs in the various regions and you say that they should be considered. But are you saying that those should be considered in the averaging, or separately?

Mr. Doucet: As we understand the bill, Mr. Belsher, we do not think they should affect the calculations of things like base prices or the basic mechanism of stabilization. They should definitely affect the type of payment made to those specific producers in specific periods. This is how we understand the workings of this particular provision in this bill. We know roughly through the calculations what the base price is over time. We know roughly what the prescribed price should be. But here is a region with a special problem for a specific period of time and involving marketing or production. In this case, it needs a stabilization payment now, whereas some other region perhaps does not and should get it.

But if that particular problem in that region were to persist for a long period of time—I am not sure what a long period of time is, but five years seems to be the ballpark figure—then we are probably into a situation for that region of some sort of chronic or special difficulty which other programs of the government should address, rather than the stabilization program. This is how I would approach it.

Mr. Belsher: I was wondering whether or not you were suggesting that the government pay a different amount because of the regional aspect or whether it should be the same right across, with the provincial portion then amended to look after the regional disparities.

[Traduction]

l'échelle du pays, ce qui aurait pour résultat de tout bloquer dans l'état actuel?

M. Doucet: Nous ne prétendons pas qu'il ne faille pas tenir compte des différences régionales. Nous prétendons qu'il faut en tenir compte dans le contexte d'un programme national et non pas d'un programme expressément conçu en vue de cette région. Nous nous retrouverions, je crois, avec un régime où nos marchés seraient divisés, ce qui ne ferait à long terme que nuire non seulement aux producteurs, aux détaillants, aux consommateurs et aux transformateurs, mais aussi à toute l'économie. Nous croyons qu'il est essentiel de concevoir nos programmes de stabilisation en y incluant un élément de souplesse de façon à ce que nous puissions favoriser les marchés là où ils se trouvent en vue de promouvoir la consommation et la croissance comme partie intégrale des intérêts des producteurs.

A notre avis, la gestion des approvisionnements a surtout consisté à faire le contraire, c'est-à-dire à définir et à diviser les marchés, ce qui éliminait cette souplesse. C'est pourquoi nous appuyons pleinement le projet de loi C-25.

Le président: Monsieur Belsher.

M. Belsher: Pour revenir à la question régionale, vous admettez que selon les régions, les coûts peuvent augmenter et qu'il faut en tenir compte. Toutefois, voulez-vous dire qu'il faudrait en faire la moyenne ou en tenir compte séparément?

M. Doucet: D'après notre interprétation du projet de loi, monsieur Belsher, nous ne croyons pas que cela entre en ligne de compte pour calculer le prix de base ni le mécanisme de base de la stabilisation. Par contre, il faudrait certainement en tenir compte en calculant les versements envoyés à ces producteurs précis au cours de périodes précises. C'est ainsi que nous interprétons l'application de cette disposition particulière du projet de loi. Nous savons à peu près, et grâce à des calculs, quel sera le prix de base, sur une certaine période. Nous savons à peu près quels seront les prix prescrits. Mais il s'agit d'une région où il y a un problème spécial pendant une période précise en ce qui concerne la commercialisation ou la production. Dans ce cas précis, il faut un versement de stabilisation maintenant, alors que dans certaines autres régions, ce n'est peut-être pas nécessaire et il ne faudrait pas payer.

Par contre, si ce problème spécial dans cette région devait continuer pendant longtemps—je ne suis pas certain de ce qu'on pourrait considérer comme longtemps, mais cinq ans me semblent à peu près juste—alors il y a probablement dans cette région une difficulté chronique ou spéciale qui doit être réglée en ayant recours à d'autres programmes gouvernementaux plutôt qu'au programme de stabilisation. C'est l'approche que j'adopterais.

M. Belsher: Voulez-vous alors dire que le gouvernement devrait verser des sommes différentes à cause de cet aspect régional ou est-ce qu'on devrait verser la même chose partout, en modifiant le versement provincial afin de tenir compte des disparités régionales.